



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DE LA POLICE NATIONALE

DAPN/CAB-N° 44

Paris, le 2 juin 2006

Monsieur le Président,

Dans la perspective de la réunion d'information qui se tiendra le mercredi 7 juin 2006 à 17h00 à Nélaton, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le calendrier prévisionnel actualisé des opérations des scrutins professionnels de novembre 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
directeur de l'administration
de la police nationale

Joël FILY


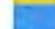
Monsieur Philippe BITAULD
Président
FPIP
139 rue des Poissonniers
75018 PARIS

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
NOVEMBRE 2006

PROJET DE CALENDRIER PRATIQUE DETAILLE

<i>OPERATIONS</i>	<i>DATES</i>
- Arrêtés portant création des CAP locales pour les SA, les ASPTS et les adjoints administratifs dans les DOM - Arrêté portant création d'une commission nationale consultative pour les berkaniens - Arrêté portant création d'une CAP locale à Mayotte pour le corps d'encadrement et d'application - Arrêtés portant modification des CAP en nombre de sièges et en appellation	Transmission pour signature le jeudi 15 juin
- Arrêtés portant ouverture du scrutin (CAP) - Arrêtés portant création des commissions de propagande (CAP)	Transmission pour signature le jeudi 6 juillet
- Réunion d'information des SGAP	Jeudi 6 juillet
- Instructions fixant les modalités des élections aux CAP	Transmission à la signature le mardi 18 juillet
- Arrêté portant ouverture du scrutin CTPD CTPS (arrêté interministériel, intérieur, outre-mer)	Transmission à la signature le mardi 18 juillet
- Envoi des instructions aux SGAP et aux préfetures	Lundi 24 juillet
- Edition des listes électorales	Mercredi 13 septembre
- Dépôt listes de candidatures par organisations syndicales	Lundi 18 septembre avant 12h
- Réunion préparatoire avec les délégués de liste CAPN - Remise d'une note sur les modalités de livraison des professions de foi	Mardi 19 septembre matinée
- Réunion préparatoire avec les délégués de liste CAPL - Remise d'une note sur les modalités de livraison des professions de foi	Mardi 19 septembre après-midi
- Date envoi des listes électorales	Jeudi 21 septembre
- Date limite saisine T.A sur la recevabilité des listes en cas de rejet par l'administration	Jeudi 21 septembre à minuit
- Date limite information des organisations syndicales en cas de dépôt de listes concurrentes affiliées à une même union. - Date limite de contrôle de l'éligibilité des candidats par l'administration.	Jeudi 21 septembre à minuit
- Dépôt des professions de foi auprès de chaque chefs de bureau	Lundi 25 septembre avant 12h00
- Expiration des délais de modification ou de retrait des listes concurrentes par les organisations syndicales affiliées à une même union. - Expiration des délais de modification des candidatures par les organisations syndicales.	Lundi 25 septembre à minuit
- Consultation des professions de foi des listes concurrentes par les délégués auprès de chaque chefs de bureau	Lundi 25 septembre après-midi et mardi 26 septembre
- Examen par la sous-commission de propagande électorale des professions de foi	Mercredi 27 septembre à partir de 14h30

- Affichage des listes électorales	Mercredi 27 septembre
- En cas de maintien des listes concurrentes, date limite pour informer l'union syndicale concernée afin de lui permettre de désigner la liste dont elle souhaite le rattachement.	Jeudi 28 septembre à minuit
- Contrôle par l'administration de l'éligibilité des candidats si de nouveaux candidats sont présentés (modification de listes concurrentes).	Jeudi 28 septembre à minuit
- Réunion de la commission nationale de propagande électorale	Vendredi 29 septembre matin
- Réunion de la commission locale centrale de propagande électorale	Vendredi 29 septembre après-midi
- Réunion de la commission nationale de propagande électorale si refus	Lundi 2 octobre matin
- Réunion de la commission locale centrale de propagande électorale si refus	Lundi 2 octobre après-midi
- Date limite pour obtenir la décision de l'union quant à l'affiliation des organisations syndicales.	Mardi 3 octobre à minuit
- Date limite de réception des demandes d'inscription sur les listes électorales	Jeudi 5 octobre à minuit
- Date limite légale de la décision du T.A	Vendredi 6 octobre à minuit
- Date limite de dépôt de recours pour une liste évincée au titre du L.133-2 après rejet de l'union	Vendredi 6 octobre à minuit
- Date limite de réception des réclamations contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales	Lundi 9 octobre à minuit
- Livraison des professions de foi au Chesnay par les syndicats	Mardi 10 octobre avant 12h00
- Acheminement par le magasin central des professions de foi vers le routeur (mise sous enveloppe)	Mercredi 11 octobre
- Date limite d'impression des bulletins	Mardi 17 octobre
- commission de contrôle pour les actifs (IGA, Administration, syndicats) chez le routeur	Jeudi 19 octobre et vendredi 20 octobre
- Date limite légale de la décision du T.A en cas de recours (listes concurrentes)	Samedi 21 octobre
- commission de contrôle pour les administratifs (IGA, Administration, syndicats) chez le routeur	Mardi 24 octobre
- Envoi du matériel de vote aux SGAP et SATP	Mardi 24 octobre
- retour des professions de foi au Chesnay	Jeudi 26 octobre
- expédition par le magasin central des professions de foi vers les SGAP	Avant le 31 octobre
- Affichage du matériel électoral	Lundi 30 octobre
- Date limite d'envoi du matériel de vote par correspondance	Mardi 31 octobre
- Date édition des listes d'émargement	Mardi 31 octobre
- Envoi des listes d'émargement	Vendredi 3 novembre
- OUVERTURE DU SCRUTIN	Du 20 au 23 novembre 2006
- DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN (le cas échéant)	22, 23, 24 et 25 janvier 2007

 Liste électorale
 Professions de foi